



Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Les Amis du Rayol-Canadel du lundi 17 juillet 2017

L'Assemblée Générale de l'Association des Amis du Rayol Canadel a été convoquée pour le lundi 17 juillet 2017 à 17h30 dans la salle des fêtes de la mairie du Rayol-Canadel sur mer. Le nombre de membres présents ou représentés est de 94, sachant que 10 pouvoirs ont été envoyés par les adhérents absents.

L'ordre du jour de la convocation était le suivant :

- Rapport moral de l'année 2016-2017
- Rapport financier de l'exercice 2016
- Renouvellement du mandat des administrateurs actuels Sébastien Givelet, Michelle Nalin, Philippe Galais, Jean-Michel Cornudet et Jean-Luc Tardy, et élection d'un nouvel administrateur Madame Joëlle Lackmann.
- PLU (cœur de village) AKTIMO et autres sujets
- Le site et les News de l'Association
- Questions diverses.

Il est précisé que seuls les adhérents à jour de leurs cotisations pourront participer au vote des résolutions. A cet effet, les membres adhérents se voient remettre un carton vert pour voter oui à une résolution, et un carton rouge pour voter non.

Le président ouvre la séance à 17h35 et propose que l'ordre de déroulement des points de l'ordre du jour soit modifié, en commençant par le rapport financier 2016, puis le rapport moral, ensuite les renouvellements et élection d'administrateurs, enfin le PLU (cœur de village), puis si le temps le permet les autres points de l'ordre du jour.

1 Rapport financier de l'année 2016.

Monsieur Guy Cioffi, trésorier de l'association commente les tableaux qui avaient été adressés avec la convocation. Le résultat d'exploitation de l'exercice se monte à 1775,86€; la trésorerie disponible au 31 décembre se monte à 34 572,76€ en progression de 2120,40€ par rapport à 2015, malgré les frais juridiques engagés en 2016.

Le Président attire l'attention des adhérents sur le fait qu'aucun don n'a été effectué en 2016, contre 1500€ en 2015. Il est précisé que l'association a l'intention de ne plus faire de dons, mais de solliciter les adhérents pour des actions recommandées, de manière à ce que les donateurs puissent bénéficier des avantages fiscaux liés aux dons et qu'ils choisissent eux-mêmes les actions qui correspondent à leur sensibilité.

La résolution proposant d'approuver le bilan financier de 2016 est acceptée à l'unanimité.

2 Rapport moral.

Le Président évoque les relations avec la mairie qui ont connu trois périodes difficiles durant l'année 2016-2017 après une démarche de collaboration avec la mairie pendant l'élaboration du PLU.

Première période : début de relations tendues avec Monsieur le Maire lors de la réunion des adhérents du 11 août 2016 au cours de laquelle il a accaparé la parole sans donner aux adhérents la possibilité d'intervenir. A la suite de cela, le Président de l'AARC a envoyé une lettre au commissaire enquêteur pour attirer son attention sur les points de désaccord avec le PLU. Une nouvelle réunion a eu lieu le 30 septembre au cours de laquelle Monsieur le Maire a tenu des propos insultants à l'égard de l'AARC et de ses dirigeants ; à tel point que le vice-président et deux autres administrateurs ont quitté la salle pour manifester leur réprobation.

Deuxième période caractérisée par la réunion des adhérents le 24 octobre au cours de laquelle il a été décidé d'envoyer une lettre au préfet pour faire part de nos contestations concernant plusieurs points du PLU. Un recours gracieux a été envoyé à la mairie, qui a fait l'objet d'un rejet.

Une troisième période s'est déroulée en décembre 2016 et début 2017. Monsieur le Maire avait consenti à mettre en place une commission extra-municipale de concertation à la demande de l'AARC comportant des représentants de la mairie, et des représentants de diverses associations dont l'AARC ; cette concertation a tourné court du fait de l'absence de volonté de dialogue et d'un vote complètement biaisé par les 3 voix de l'AARC et les 10 voix favorables au Maire . A la suite de cet échec, l'AARC a engagé deux recours contentieux, l'un concernant le projet Aktimo, l'autre concernant le PLU sur deux zones, le coeur de village et la zone dite du petit port.

Par la suite et pour le projet Aktimo, six réunions ont eu lieu avec la Mairie, Aktimo et son architecte qui n'ont pas permis de conclure. De plus, l'AARC s'est impliqué pour trouver une solution pour la pharmacie sans résultat.

A ce jour, ces deux recours contentieux (projet Aktimo et PLU pour le cœur de village et la zone du petit port) sont toujours en cours.

A la question de savoir comment les adhérents peuvent aider leur association, le Président suggère de promouvoir l'Association pour accroître le nombre d'adhérents, de réagir et donner des suggestions chaque fois que de informations leur sont adressées , et enfin, pour ceux qui le peuvent, de s'inscrire sur les listes électorales du Rayol Canadel de façon à peser vis à vis de l'équipe municipale.

Au terme de ce rapport moral, celui-ci est approuvé par tous les participants à l'Assemblée Générale à l'exception de quatre abstentions.

3 Mandats d'administrateurs.

Un débat a lieu concernant l'accès au Conseil d'Administration. Certains souhaitent que les candidats au Conseil d'Administration se présentent directement à l'Assemblée Générale qui vote.

Le président explique le processus de nomination des candidats au Conseil d'Administration qui est conforme aux statuts et au règlement intérieur :

- La personne fait acte de candidature;
- Les candidatures sont examinées par le Conseil d'Administration qui peut éventuellement en recommander certaines en fonction des besoins à venir et des compétences des candidats;
- Les adhérents procèdent, au cours de l'AG au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et à l'élection d'un ou de plusieurs nouveaux administrateurs, le cas échéant.

- En fonction du vote des adhérents, le nombre de postes à pourvoir au Conseil d'Administration est déterminé, sachant que les statuts et le règlement intérieur prévoient dix administrateurs au maximum. Les mandats sont d'une durée de trois ans.

Cette année, 5 mandats arrivent à renouvellement et font l'objet d'un vote:

- Sébastien Givelet est renouvelé, avec 4 votes contre, 9 abstentions, et 81 approbations.
- Michelle Nalin est renouvelée avec 7 votes contre, 8 abstentions, et 79 approbations
- Philippe Galais est renouvelé avec 7 votes contre, 7 abstentions et 80 approbations.
- Jean-Michel Cornudet est renouvelé avec 4 votes contre, 9 abstentions et 81 approbations.
- Jean-Luc Tardy est renouvelé avec 6 voix contre, 7 abstentions et 81 approbations.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Joëlle Lackmann. Celle-ci se présente brièvement, mettant en avant sa carrière de magistrat de tribunaux administratifs et son expérience de contentieux d'urbanisme. Madame Joëlle Lackmann était candidate à un poste d'administrateur l'an dernier ; elle a été cooptée par le Conseil d'Administration au cours de sa séance de novembre 2016 et se présente à vos suffrages aujourd'hui. Elle est élue à l'unanimité.

Un poste reste à pourvoir. Compte tenu des actions à effectuer, il serait souhaitable pour l'AARC d'avoir un administrateur ayant des compétences en architecture et/ou en urbanisme.

4 Coeur de village, projet Aktimo, et résidence pour personnes âgées.

Monsieur Sébastien Givelet présente le périmètre du cœur de village constitué par la zone UA dans le PLU adopté par la mairie.

Dans cette zone, deux terrains appartiennent à la mairie, le terrain où se trouve la pharmacie, et une bande de terrain en contrebas de la D559 le long de la petite rue longeant la villa Morel qui est très pentue.

La mairie souhaite réaliser sur la partie haute du terrain où se trouve la pharmacie une résidence selon un permis de construire consenti au promoteur immobilier Aktimo. Sur la partie basse de ce terrain où se trouve la pharmacie, le Conseil d'Administration de l'AARC souhaite que la pharmacie soit conservée et que le terrain de cette partie basse soit gelé pour permettre ultérieurement, si nécessaire, d'y réaliser une construction en fonction du résultat d'études d'urbanisme.

Sur la bande de terrain en contrebas de la D559, il est prévu dans le PLU une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) qui comporte plusieurs projets.

Sur les actuels tennis, la mairie souhaite faire construire sur le terrain de tennis le plus bas une résidence pour personnes âgées, et sur le terrain proche de la route, une esplanade avec en dessous un parking.

Le Conseil d'Administration de l'AARC trouve que ces projets ainsi que le projet AKTIMO doivent être réalisés en tenant compte d'une signature architecturale donnant sens et vie au cœur de village.

C'est pourquoi, l'AARC souhaite qu'une étude soit menée en vue d'établir une note d'orientation architecturale : une telle étude doit être réalisée par un architecte urbaniste; elle comporte un diagnostic de l'existant, des scénarios possibles, et se traduit par un parti d'aménagement. Une telle étude doit être prise en charge par la mairie et être menée en concertation avec les parties intéressées.

Le président de l'AARC, Monsieur Jean-Luc Tardy propose que l'Assemblée vote une résolution pour qu'un protocole soit signé avec la mairie pour lancer cette étude d'orientation architecturale. Le protocole d'accord, une fois signé sera soumis aux adhérents afin de mettre fin au contentieux sur Aktimo. La résolution pour la réalisation de cette note est votée à l'unanimité des présents à l'exception de 3 abstentions.

Un adhérent, propriétaire dans le cœur de village, intervient pour affirmer que la pente de la rue longeant la villa Morel est beaucoup trop forte et qu'il n'est pas du tout raisonnable d'implanter une résidence pour personnes âgées à cet endroit. Il signale aussi que la prolongation de cette rue jusqu'à la route en contrebas (rue Ernest Chancrin) n'est pas souhaitable, sa pente trop forte ne pouvant être conforme aux règles.

Après un débat sur les projets du cœur de village, le Président met au vote plusieurs résolutions:

- Question n°1: «êtes-vous favorable au projet Aktimo2, avec 2 immeubles en haut du terrain et le maintien de la parcelle où se trouve la pharmacie?»; 22 votent contre, 2 s'abstiennent, 70 sont favorables à cette solution.
- Question n°2: «êtes-vous contre le projet d'une résidence pour personnes âgées au Rayol?»; 27 voix sont pour cette résolution, 67 sont contre et sont ainsi favorables à l'existence d'une résidence pour personnes âgées au Rayol.
- Question n°3 :» le site prévu pour cette résidence pour personnes âgées au niveau du tennis le plus bas vous convient-il?»; A l'unanimité, l'Assemblée vote contre cet emplacement.

A 19h10, le Président remercie les personnes présentes de leur implication et lève la séance, bien que les derniers points de l'ordre du jour n'aient pas été abordés.